

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 17 août 2020 à 19h45 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

20-08-225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

Correspondances

6. Ministère des Transports : réfection du réseau pluvial du secteur Saint-Daniel;
7. Réception d'une correspondance du bureau du Premier ministre du Québec concernant le projet Domaine Escapad;
8. Réception de diverses aides financières;
 - AIRRL;
 - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;
 - Climat Municipalité;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

9. Refus du maire d'approuver et signer la résolution portant le numéro 20-07-212, celle-ci est soumise de nouveau à la considération du conseil;
10. Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2020;
11. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2020;
12. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 juillet 2020;
13. Constatation de deux démissions;
14. Embauche d'un technicien en bâtiment temporaire et délégation de pouvoir;
15. Embauche d'un journalier occasionnel au Service de l'ingénierie;
16. Mesure d'allègement fiscal pour les contribuables entourant la COVID-19 : fin de la suspension du calcul applicable aux versements des taxes municipales pour l'année 2020;
17. Affectation d'un solde disponible de règlements d'emprunts fermés;
18. Désengagement d'un montant de 12 000 \$ sur le fonds de roulement relativement au camion échelle en vertu de la résolution numéro 17-06-183;
19. Entente de coopération municipale relative à l'offre de services partagés en matière d'ingénierie : autorisation de signature;
20. Projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines : autorisation de dépôt de mémoire;

Aménagement, urbanisme et environnement

21. Lot numéro 5 448 069 (chemin des Cerfs) : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
22. Lot numéro 6 316 542 (route du Mont-Adstock) : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
23. 11, rue Lionel-Bourgault : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
24. Projet de règlement de la MRC des Appalaches numéro 198 amendement le règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée, ayant pour effet d'abroger l'obligation de conserver une bande boisée le long du réseau routier : autorisation de dépôt d'un mémoire;
25. Constatation d'une démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Développement socio-économique

26. Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : dépôt d'une demande et autorisation de signature;
27. Achat du lot numéro 5 135 240 (chemin Sacré-Cœur Ouest) : autorisation de dépense et de signatures et détermination du mode de financement;

Travaux publics et voirie

28. Relevé pour le mesurage des boues pour les étangs aérés du secteur Saint-Méthode : octroi de mandat;
29. Réalisation de descriptions techniques dans le cadre du projet de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : octroi d'un mandat de services professionnels;
30. Assistance technique pour la surveillance des travaux de la déphosphatation du réseau d'égout sanitaire de Sacré-Cœur-de-Marie : octroi d'un mandat de services professionnels;
31. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat;
32. Travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage : octroi d'un contrat;

Sécurité publique

33. Utilisation du camion-citerne sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce : modification de la tarification;

Loisirs, culture et vie communautaire

34. Tournois de golf caritatifs: autorisation de représentation et de dépenses;

Affaires diverses

35. Stagiaire en loisirs : mise en candidature de la Municipalité pour l'accueil d'un stagiaire durant l'année 2021;
36. Subvention OTJ St-Méthode : demande de commandite;
37. Période de questions;
38. Informations générales;
39. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à la modification de l'ordre du jour et aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-226

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 août 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit

tenue à huis clos, vu qu'il est impossible de respecter les normes de mesure sanitaire demandées par le gouvernement et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

ATTENDU que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

Correspondances

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : RÉFECTION RÉSEAU PLUVIAL SECTEUR SAINT-DANIEL

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une lettre du Ministère des Transports qui accuse réception de notre demande et mentionne qu'une rencontre aura lieu au mois d'août pour discuter de ce dossier.

RÉCEPTION D'UNE CORRESPONDANCE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LE PROJET DOMAINE ESCAPAD

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une lettre du cabinet du Premier ministre du Québec qui accuse réception de la lettre de la Municipalité et de la MRC en lien avec le projet Domaine Escapad. Celle-ci mentionne que le gouvernement est disposé à épauler la Municipalité. Les démarches avec le gouvernement se poursuivent.

RÉCEPTION DE DIVERSES AIDES FINANCIÈRES

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité a reçu des confirmations des aides financières suivantes :

- 594 718.25\$ dans le cadre du Programme accélération des investissements sur le réseau routier local;
- 60 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie Locale – Volet projets particuliers d'amélioration;
- 50 000 dans le cadre du Programme Climat municipalité – Phase 2 – Volet 1.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

20-08-227

REFUS DU MAIRE D'APPROUVER ET SIGNER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 20-07-212, CELLE-CI EST SOUMISE DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL

ATTENDU que la Municipalité a demandé des prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour effectuer la réfection de nos routes pavées sur le territoire;

ATTENDU que la résolution numéro 20-07-212 visait à octroyer le contrat;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée concernant le prix du plus bas soumissionnaire, mais que celle-ci ne change en rien le rang des soumissionnaires;

ATTENDU qu'à cet effet, monsieur le Maire refuse de signer et d'approuver la résolution numéro 20-07-212;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 (3) du Code municipal :

20-07-212 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE PAR RAPIÉÇAGE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour effectuer la réfection de nos routes pavées sur le territoire;

ATTENDU que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Asphalte Nicolas Lachance inc.	31 080.00 \$
AMB Entreprises	34 750.00 \$
Pavage Jean-Luc Roy inc.	35 640.00 \$
Pavage Sartigan Itée	39 050.00 \$
Pavage S.M. inc.	55 600.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Asphalte Nicolas Lachance inc., au montant de 31 080.00 \$, taxes en sus, le contrat de travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage pour l'année 2020.

Madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, demande le vote.

L'ensemble des conseillers vote contre la résolution.

La résolution portant le numéro 20-07-212 est donc rejetée.

20-08-228 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2020

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de juillet 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-229 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2020

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 843 128.65 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JUILLET 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 juillet 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

20-08-230

CONSTATATION DE DEUX DÉMISSIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Alexandra Côté, technicienne en environnement, et monsieur Vladimir Jovanovic, préposé aux services généraux ont remis officiellement leur démission.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter, en date du 7 août 2020, la démission de madame Alexandra Côté, à titre de technicienne en environnement et de la remercier pour les services rendus;
- d'accepter, en date du 17 août 2020, la démission de monsieur Vladimir Jovanovic à titre de préposé aux services généraux à temps complet et de le remercier pour les services rendus. Il est également résolu que monsieur Jovanovic poursuive son lien d'emploi avec la Municipalité comme préposé occasionnel et temporaire aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-231

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN BÂTIMENT OCCASIONNEL ET DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU le poste laissé vacant par la démission de madame Alexandra Côté, technicienne en environnement;

ATTENDU la volonté du Conseil de maintenir un service à la clientèle adéquat au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher comme salarié temporaire monsieur Gabriel Sylvain-Nolet à titre de technicien en bâtiment selon les termes de la convention collective;
- d'accorder à monsieur Sylvain-Nolet les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances;
- de déléguer à la directrice générale le pouvoir de réaliser d'autres démarches pour suppléer au surcroît de travail au Service de l'urbanisme et de l'environnement d'ici la prochaine séance publique et de tenir informés les membres du conseil de la situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-232

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

ATTENDU que la Municipalité a embauché monsieur Alain Enea Mbandi à titre de stagiaire au Service de l'ingénierie afin de procéder à la collecte de données pour la période estivale;

ATTENDU la volonté du Service de l'Ingénierie de poursuivre la collecte de données;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'embaucher monsieur Alain Enea Mbandi à titre de journalier occasionnel au Service de l'ingénierie selon les termes de la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-233

MESURE D'ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES CONTRIBUABLES ENTOURANT LA COVID-19 : FIN DE LA SUSPENSION DU CALCUL APPLICABLE AUX VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU le contexte créé par la crise sanitaire entourant la COVID-19;

ATTENDU que la résolution numéro 20-04-94 visait à suspendre temporairement du calcul de l'intérêt applicable aux versements des taxes municipales pour l'année 2020;

ATTENDU le bilan de la mesure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de mettre fin à la suspension du calcul de l'intérêt applicable aux versements des taxes municipales, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-234

AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts;

ATTENDU que la Municipalité détient un solde disponible aux états financiers provenant du règlement d'emprunt numéro 124-11;

ATTENDU que le conseil désire affecter une partie de la somme à son budget d'opération pour le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'affecter annuellement le solde disponible du règlement d'emprunt numéro 124-11 aux remboursements de l'emprunt, en capital et en intérêts jusqu'à épuisement du montant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-235

DÉSENGAGEMENT D'UN MONTANT DE 12 000 \$ SUR LE FONDS DE ROULEMENT RELATIVEMENT AU CAMION ÉCHELLE EN VERTU DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-06-183

ATTENDU que la résolution portant le numéro 17-06-183, sous forme de partenariat avec les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus concernant le service incendie, prévoyait l'acquisition d'un camion-échelle;

ATTENDU que le financement de cet achat a été engagé au fonds de roulement sur une période de 2 ans;

ATTENDU qu'il y a lieu de désengager un montant de 12 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de désengager un montant de 12 000 \$ au fonds de roulement initialement prévu pour l'acquisition d'un camion-échelle en partenariat avec les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-236

ENTENTE DE COOPERATION MUNICIPALE RELATIVE À L'OFFRE DE SERVICES PARTAGÉS EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les Parties désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) afin de conclure une entente intermunicipale relativement à la fourniture de services en matière d'ingénierie et de génie civil par la Municipalité mandataire aux municipalités requérantes, selon leurs besoins;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock emploie des professionnels en matière d'ingénierie et de génie civil municipal pour des besoins découlant de ces matières;

ATTENDU que les Municipalités de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction désirent conclure une entente afin de bénéficier des services de l'Équipe technique d'Adstock sur leur territoire respectif pour des besoins relevant de la compétence de cette équipe;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock consent à conclure à une telle entente;

ATTENDU que les Parties désirent consigner les modalités de leur entente par écrit;

ATTENDU que les Parties acceptent l'ensemble des termes, modalités et conditions prévus dans la présente entente afin d'assurer une gestion efficace des services rendus par l'Équipe technique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité d'Adstock et les municipalités de Saint-Frédéric et de Tring-Jonction concernant le service partagé en matière d'ingénierie;
- d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-237

PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : AUTORISATION DE DÉPÔT DE MÉMOIRE

ATTENDU la consultation publique dans le cadre du projet de règlement numéro 225-18 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer d'autoriser le dépôt de mémoire dans le cadre de ladite consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser le dépôt de mémoire à la consultation publique dans le cadre de la consultation publique liée au projet de règlement numéro 225-18 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Nicole Champagne quitte la rencontre à 20h19.

Aménagement, urbanisme et environnement

20-08-238

LOT NUMÉRO 5 448 069 (CHEMIN DES CERFS) : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 448 069 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 448 069 du cadastre du Québec qui a une superficie de 3 110.2 mètres carrés alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement prescrit une superficie minimale de 4 000 mètres carrés. Également, le lot a une profondeur moyenne de 63.9 mètres alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot numéro 5 448 069 du cadastre du Québec, soit d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot d'une superficie de 3 110.2 mètres carrés selon les conditions suivantes :

- le déboisement et la mise à nu des sols requis pour l'implantation de tous les ouvrages et constructions prévues sur le terrain (bâtiment principal, bâtiment et construction accessoires, piscine, installation septique, stationnement, voie d'accès, potager, aire de détente et autre aménagement paysager) ne doit pas excéder la superficie indiquée au tableau de l'article 8.5.5 du règlement de zonage numéro 69-07;
- un écran de verdure d'une largeur minimale de 10 mètres doit être conservé à l'état naturel à partir de la limite de l'emprise du chemin sur l'ensemble de la ligne avant à l'exception de la largeur de l'allée d'accès existante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Mme Champagne reprend son siège à 20h20.

20-08-239

LOT NUMÉRO 6 316 542 (ROUTE DU MONT-ADSTOCK) : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les couleurs et la volumétrie du refuge s'harmonisent bien dans l'environnement paysager;

ATTENDU la problématique en matière de télécommunications sur le territoire;

ATTENDU que les tours de télécommunications sont de compétence fédérale;

ATTENDU que la ligne électrique aura peu d'impact visuel sur le paysage et qu'elle est essentielle pour l'opérationnalité de la tour de télécommunication, mais aussi pour la pérennité des activités de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé pour la propriété du lot 6 316 542 du cadastre du Québec et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-240

11, RUE LIONEL-BOURGAULT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU qu'un PIIA a été accepté en 2019 pour les travaux d'aménagement du terrain et de construction de la résidence et de ses bâtiments accessoires;

ATTENDU que les exigences du permis suite à l'acceptation du PIIA de 2019, notamment relativement au reboisement dans la marge avant, n'ont pas encore été réalisées;

ATTENDU que la grille des usages et des spécifications pour toute zone récréotouristique résidentielle stipule qu'un « écran de verdure d'une largeur minimale de 10 mètres doit être conservé à l'état naturel dans la cour avant de chaque terrain. Si cet écran est inexistant ou non boisé, il doit faire l'objet d'un reboisement »;

ATTENDU que l'aménagement actuel de la propriété ne répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RRé;

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter les exigences reliées aux permis délivrés en 2019 avant d'accepter tout déboisement supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de refuser le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 11, rue Lionel-Bourgault. Il est recommandé au propriétaire de réaliser les obligations relatives aux permis déjà délivrés avant de redéposer tout nouveau projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-241

PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MRC DES APPALACHES NUMÉRO 198 AMENDANT LE RÈGLEMENT 169 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE AYANT POUR EFFET D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSERVER UNE BANDE BOISÉE LE LONG DU RÉSEAU ROUTIER : POSITION DU CONSEIL ET DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

ATTENDU que la MRC des Appalaches a adopté le projet de règlement 198 amendant le règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée ayant pour effet d'abroger l'obligation de conserver une bande boisée le long du réseau routier;

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité d'Adstock peut donner son avis sur ledit projet;

ATTENDU que le conseil souhaite donner son avis concernant le projet de règlement, car il ne correspond pas à plusieurs orientations que s'est fixées la Municipalité au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de déposer à la MRC des Appalaches, un mémoire relatif au projet de règlement numéro 198 amendant le règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée ayant pour effet d'abroger l'obligation de conserver une bande boisée le long du réseau routier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-242

CONSTATATION D'UNE DÉMISSION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le maire informe les membres du conseil que monsieur Walter Gormley a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la démission de monsieur Walter Gormley à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, de le remercier du temps qu'il a consacré au comité et de lancer un appel pour pourvoir le poste laissé maintenant vacant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

20-08-243

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en 2016, la Municipalité d'Adstock a adopté sa Politique des familles et des aînés avec l'objectif de favoriser notamment le vieillissement actif au sein de la communauté;

ATTENDU que le plan d'action de la Politique prévoit comme mesure la réalisation d'aires de repos adaptés à toutes les générations à des endroits stratégiques dans la municipalité et de créer des environnements favorables au transport actif;

ATTENDU que la Municipalité considère le terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie et son pourtour comme un lieu stratégique en raison de sa localisation au centre du noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que le projet permettra à l'ensemble des citoyens de s'approprier la nouvelle aire publique qui incitera les interactions et permettra les rencontres informelles;

ATTENDU que pour ce faire, la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en identifier le signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- que le conseil municipal autorise monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente et tout autre document utile et nécessaire à la bonne conduite du dossier;
- que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-244

ACHAT DU LOT NUMÉRO 5 135 240 (CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST) : AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURES ET DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser un aménagement public sur la propriété adjacente au Centre intergénérationnel où l'on retrouvait une forêt nourricière, une œuvre d'art, un gazébo, une aire de repos et le jardin collectif;

ATTENDU l'obtention d'aide financière pour la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU la possibilité d'acheter le lot numéro 5 135 240;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat dudit lot afin de réaliser ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat du lot 5 135 240 du cadastre du Québec au montant de 15 000 \$;
- de financer la dépense à même le fonds de roulement sur une période de deux ans;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété du lot 5 135 240;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

20-08-245

RELEVÉ POUR LE MESURAGE DES BOUES POUR LES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : OCTROI DE MANDAT

ATTENDU que la Municipalité a procédé au soutirage et à la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode en 2019 et 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réalisation d'un relevé pour le mesurage des boues dans les deux étangs suite au soutirage;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Echo Tech H₂O datée du 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme Echo Tech H₂O un mandat de mesurage des boues dans les étangs aérés du secteur Saint-Méthode au montant de 1 525 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le budget d'opération selon le prorata de l'évaluation des immeubles servant à l'ensemble.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-246

RÉALISATION DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU le besoin de réaliser certaines descriptions techniques pour les fins de servitude dans le cadre du projet de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur;

ATTENDU l'offre présentée par la firme Ecce Terra datée du 23 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra un mandat de services professionnels afin de réaliser des descriptions techniques pour le projet de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur au montant budgétaire de 5 400 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense aux activités d'investissements reliés au projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-247

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉPHOSPHATATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESIONNELS

ATTENDU la réalisation de travaux de déphosphatation du réseau d'égout sanitaire de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un mandat pour la surveillance desdits travaux;

ATTENDU l'offre présentée par la firme SNC-Lavalin datée du 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme SNC-Lavalin un mandat de services professionnels relatif à de l'assistance technique pour la surveillance des travaux de déphosphatation du réseau d'égout sanitaire de Sacré-Cœur-de-Marie au montant de 6 350 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-248

APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT

ATTENDU le besoin d'approvisionnement de propane de la Municipalité;

ATTENDU l'offre présentée par l'entreprise Hamel Propane datée du 31 juillet 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter le contrat d'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre soumise par l'entreprise Hamel Propane de fournir, au prix fixe de 0.4216 \$ le litre, taxes en sus, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 30 août 2021;
- d'accepter l'offre soumise par l'entreprise Hamel Propane de fournir, à prix fixe de 0.4174 \$ le litre, taxes en sus, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 30 août 2022;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec Hamel Propane.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-249

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE PAR RAPIÉÇAGE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour effectuer la réfection de nos routes pavées sur le territoire;

ATTENDU que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
Asphalte Nicolas Lachance inc.	34 680.00 \$
AMB Entreprises	34 750.00 \$
Pavage Jean-Luc Roy inc.	35 640.00 \$
Pavage Sartigan ltée	39 050.00 \$
Pavage S.M. inc.	55 600.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Asphalte Nicolas Lachance inc., au montant de 34 680.00 \$, taxes en sus, le contrat de travaux de réfection de la chaussée par rapiéçage pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

20-08-250

UTILISATION DU CAMION-CITERNE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE : MODIFICATION DE LA TARIFICATION

ATTENDU que la résolution numéro 18-10-358 imposait une tarification pour l'utilisation du camion-citerne sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce;

ATTENDU qu'aucune indexation n'a eu lieu au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'augmenter, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, à 225 \$ la tarification horaire pour l'utilisation du camion-citerne et à 325 \$ la tarification horaire pour le déploiement de l'échelle aérienne pour la première heure et à 225 \$ pour les heures subséquentes. De plus, il y aura une indexation annuelle de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

20-08-251

TOURNOIS DE GOLF CARITATIFS : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la commandite d'un trou de golf pour le tournoi cancer et vie qui aura lieu le 25 août 2020 et d'autoriser la participation du conseiller Nelson Turgeon à titre de représentant municipal, le tout au montant de 250 \$;
- d'autoriser la commandite d'un trou de golf pour le tournoi de la Chambre de commerce de la région de Thetford qui aura lieu le 18 septembre 2020 et d'autoriser la participation du conseiller Nelson Turgeon et de Pascal Binet, maire, à titre de représentants municipaux, le tout au montant de 295 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

20-08-252

STAGIAIRE EN LOISIRS : MISE EN CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE DURANT L'ANNÉE 2021

ATTENDU la demande d'un étudiant et citoyen de faire un stage au service des loisirs de la Municipalité;

ATTENDU l'évaluation des besoins et la recommandation du responsable des loisirs et à l'événementiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de permettre au Service des loisirs d'accueillir un stagiaire pour la période de janvier à août 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-08-253

ORGANISATION DE LA FIESTA PAR L'OTJ ST-MÉTHODE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'OTJ St-Méthode s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de la Fiesta sous la tente qui aura lieu le 4 septembre 2020.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de verser une subvention de 2 000 \$ à l'OTJ St-Méthode pour l'organisation et la tenue de l'activité de la Fiesta sous la tente qui aura lieu le 4 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

INFORMATIONS

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

20-08-254

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 20h57.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin